



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

### DELIBERATION N°2022-015

**Objet :**  
**Modalité d'attribution  
d'un véhicule de service  
/ fonction**

Rapporteur : M. le Maire

Comité technique :  
24 mars 2022

Commission plénière :  
29 mars 2022

Pièce(s) jointe(s) :

Date de convocation :  
31 mars 2022

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 27 |
| Présents                                     | 16 |
| Votants                                      | 26 |

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-  
préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 06 avril 2022 à 19h30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; A. ELMESBAHI ; B. ESTREMANHO ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKETH ; E. ZUCCHINI ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT.

Absents représentés :

A. BELLANGER donne pouvoir à C. MARTIN ; S. BIBARD donne pouvoir à E. ZUCCHINI ; D. DJENAIID donne pouvoir à C. BOUETARD ; I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE ; C. ESTREMANHO donne pouvoir à B. ESTREMANHO ; A. FICHE donne pouvoir à P. WITTERKETH ; S. JAUBERTY donne pouvoir à M. PICAUD ; P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à I. LAFAYE ; M. POINSE donne pouvoir à F. DHONDT ; J-P. RICAUD donne pouvoir à C. CRUEIZE.

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) : M. JARDAT

Secrétaire de séance : Hervé KERIVEL

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'avis favorable du comité technique du 24 mars 2022,

**VU** l'avis de la commission plénière du 29 mars 2022,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer la liste des emplois de la ville pour lesquels un véhicule de fonction ou de service avec remisage à domicile est attribué.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**FIXE** la liste des emplois de la ville pour lesquels un véhicule de fonction ou de service avec remisage à domicile est attribué ainsi :

|                     |                                   |
|---------------------|-----------------------------------|
| Véhicule de service | Directeur des Services Techniques |
| Véhicule de service | Agents techniques d'astreintes    |

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 06 avril 2022

Le Maire,

Gilles FRAYSSE